

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2008

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 03 octobre 2008 à l'approbation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Convention d'entretien AEP sur commune d'Aniane

Le service des eaux de la commune alimente l'établissement « La Bergerie » situé sur la commune d'Aniane depuis plusieurs années. Pour les travaux d'aménagement du Pont du Diable, la Communauté de Communes nous a sollicité pour la fourniture d'eau.

De ce fait, obligation de mettre en place une convention tripartite entre les communes de St Jean de Fos, d'Aniane et le S.I.A.E. du Puits du Drac. Un compteur sera posé rive droite et comptabilisera l'eau qui sera facturée à la commune d'Aniane.

-Accord à l'unanimité-

Adhésion au SAGE

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault a adhéré au SAGE et demande à chaque commune d'adhérer individuellement.

Le SAGE, qui désigne le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du fleuve Hérault, est constitué pour défendre les intérêts des communes limitrophes du fleuve.

-Accord à l'unanimité-

Contrat Bureau de Contrôle Maternelle

Actuellement l'APAVE contrôle les bâtiments communaux pour tout ce qui concerne l'alimentation électrique (Mairie, Salle Polyvalente, Ecole Publique, Ateliers Municipaux, Bains Douche). Il est proposé de rajouter la nouvelle maternelle dans le périmètre de ce contrat.

-Accord à l'unanimité-

Convention de mandat avec Centre Hérault pour la décharge

Actuellement, deux sites sont référencés comme décharge :

« Les Verrières » qui est la décharge communale

« Les Pommières » qui est un site privé

Une réunion DDE/CENTRE HERAULT/COMMUNE a été organisée.

Aujourd'hui, les services de l'Etat sont d'accord pour que nous continuions à recevoir les inertes sous contrôle des agents de la mairie.

Il est proposé d'entériner une convention avec le Syndicat Centre Hérault pour leur déléguer la maîtrise d'œuvre afin d'étudier tout le projet de réhabilitation de la décharge. Les travaux de réhabilitation qui tout comme l'étude seront subventionnés seront entrepris dans un deuxième temps.

La décision est ajournée pour complément d'informations.

Création d'un poste de Garde Champêtre Principal

Modification du tableau des effectifs de la commune avec suppression du poste de Garde Champêtre (actuellement vacant) et création d'un poste de Garde Champêtre Principal sur la base horaire des 30/35^{ème}.

Monsieur le Maire décline son intention d'embaucher à compter du 01 janvier 2009 le garde champêtre principal, actuellement en poste sur la commune d'Aniane.

-Accord à l'unanimité-

Pour l'équipement de cet agent, il est proposé l'acquisition d'un véhicule d'occasion de type Kangoo dont le propriétaire (M. VISSEQ André) serait vendeur pour la somme de 2 500 € d'une part, et d'autre part la tenue vestimentaire, le téléphone mobile, et l'utilisation d'un poste ordinateur pour la gestion des timbres-amende.

-Accord à l'unanimité-

Mise en réseau informatique de la mairie

Présentation d'un devis de Micropolys (1 400 € TTC) pour le remplacement du PC du secrétaire (PC actuel affecté au garde champêtre) et la mise en réseau.

-Accord à l'unanimité-

Signalétique de l'école maternelle

M. le Maire expose qu'il avait sollicité la Directrice de l'école pour la réalisation de panneaux à partir de dessins réalisés par les enfants de l'école. Il est prévu de faire réaliser trois panneaux avec le motif retenu. Ces panneaux seront implantés de part et d'autre de l'école maternelle, et un panneau rue Jules Ferry.

Par ailleurs, il propose l'achat d'un « personnage » rebaptisé « Petit Jean » à positionner devant l'école maternelle, et de trois crayons « Stadler » pour agrémenter la signalétique le long du chemin piétonnier allant à l'école maternelle.

Ces acquisitions sont chiffrées au total à 3 512 € TTC.

-Accord à l'unanimité-

Questions diverses

M. le Maire rapporte quelques informations d'ordre général.

Concernant la motion en vue du maintien et du renforcement de la Sous-Préfecture de Lodève présentée par Robert LECOUC -Député-, le vote organisé fait état de 11 voix pour, et 2 voix contre.

Par ailleurs et pour clore cette question, Monsieur le Maire propose à Guy-Charles AGUILAR et Franck VIDAL de mettre en place une motion communale visant à défendre le service public en milieu rural, laquelle sera soumise à l'approbation du prochain conseil.

Il est pris acte du rapport annuel de la CCVH remis à tous les élus au début du mois d'octobre.

La séance est levée à 20 heures.